



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CCAS
JEUDI 27 FEVRIER 2025
SALLE DU VIEUX MOULIN

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 27 février, le Conseil d'Administration du CCAS de Pignans régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, Maire et Président du CCAS.

Présents :

Mme BIGEL Anne- Marie, Mme BOUCHER Julie, M. BRUN Fernand, Mme DELOR Isabelle, Mme DUPONT Karine, Mme DURANDO Danielle, M. DUVEAU Francis, Mme GAGNIK Marie-France, M. GAUTIER Franck, Mme THIERRY Martine, M. RABILLER Noël, M. ROSSI Patrick, Mme SCOTTO Fabienne.

Procurations :

*Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à Mme GAGNIK Marie-France
M. SEIGNOBOS Jean-luc donne pouvoir à M. Brun Fernand
Mme VEZZOSO Andrée donne pouvoir à Mme BOUCHER Julie*

Absent(e)s :

Mme DOLE Stéphanie

Le quorum étant atteint, la réunion peut se tenir et la séance est ouverte à 18h30.

Madame THIERRY Martine est désignée en tant que secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président fait lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Président donne la parole à Madame BOUCHER Julie, Vice-Présidente. Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Madame BOUCHER Julie remercie les membres pour leur présence.

1/Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du jeudi 12 septembre 2024 :

Monsieur le Président demande si les membres ont des remarques à faire sur le compte-rendu de cette précédente séance.

Le compte-rendu de la séance du jeudi 12 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Approbation du compte rendu du conseil d'administration du jeudi 17 octobre 2024 :

Monsieur le Président demande si les membres ont des remarques à faire sur le compte-rendu de la précédente séance.

Le compte-rendu de la séance du jeudi 17 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

2/Liste des décisions sur la base de la délibération portant délégation de pouvoir :

Mme la Vice-présidente expose toutes les décisions prises depuis le dernier Conseil d'Administration.

DEC.27/2024 à DEC.28/2024 : deux bons alimentaire de 60 € et 80 €

DEC.29/2024 à DEC.30/2024 : deux aides eau de 100 € et 250 €

DEC.31/2024 à DEC.35/2024 : cinq bons alimentaire de 80 €

DEC.36/2024 à DEC.37/2024 deux dossiers d'aide sociale

DEC.38/2024 un bon alimentaire de 120€

DEC.01/2025 à DEC.02/2025 : deux bons alimentaire de 80€ et 150€

DEC.03/2025 : une aide eau de 204.50€

DEC.04/2025 : une élection de domicile

DEC.05/2025 : bon alimentaire 150€

DEC.06/2025 : élection de domicile

DEC.07/2025 à DEC. 08/2025: Bon alimentaire 120€ et 80€

DEC.09/2025 une aide à eau 245.41€

DEC.10/2025 un bon alimentaire de 120€

DEC.11/2025 un bon alimentaire de 150 €

DEC.12/2025 un bon alimentaire de 80 €

DEC.13/2025 un bon alimentaire de 80 €

DEC.14/2025 aide exceptionnelle de 14,90 €

DEC.15/2025 Convention EDF

DEC.16/2025 Convention CARSAT

Concernant les décisions n°15 et 16, Madame LALIC Tiffany apporte des précisions. Elle indique que ce sont des conventions mises en place avec les partenaires EDF et CPAM qui permettent d'avoir un interlocuteur privilégié dans le cadre de l'accompagnement social des administrés.

Elle précise que ces conventions n'emportent pas de dépenses financières.

3/DEL.01.2025 - Débat d'orientation budgétaire au budget 2025 du CCAS :

Monsieur le Président rappelle qu'au même titre que le budget principal de la commune, le CCAS, disposant d'un budget autonome, a l'obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget conformément à l'article 22 du Règlement intérieur.

Monsieur FERHAT Yassin, DGS, présente et explique le rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui a été préalablement transmis en annexe de la convocation.

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

Monsieur le Président propose de passer au vote :

Pour	Contre	Abstention
16	00	00

4/ DEL.02.2025- Délibération portant sur l'adoption du nouveau règlement intérieur du CCAS :

Madame la Vice-présidente expose la mise à jour du règlement intérieur du CCAS précédemment acté par le Conseil d'Administration.

Madame LALIC Tiffany explique le nouveau chapitre du règlement intérieur qui comprend les missions obligatoires et facultatives du CCAS avec les modalités d'attributions, la procédure d'instruction des aides, les conditions d'éligibilité avec les documents à fournir comme une pièce d'identité et un justificatif de domicile, les droits et devoirs de l'utilisateur.

Madame BIGEL Anne-Marie, demande une précision concernant le chapitre 1 du règlement intérieur du CCAS « composition du Conseil d'Administration » et notamment sur le volet « représentant des personnes handicapées ».

Elle exprime ne pas pouvoir effectuer cette mission.

Madame BOUCHER Julie demande des volontaires parmi les membres. Il n'y a pas de volontaire.

Plusieurs membres s'interrogent sur le type d'association et leur nombre sur le territoire départemental.

Monsieur FERHAT Yassin rappelle le nombre d'associations et de membres règlementaires, à savoir :

- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département ;
- Un représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) ;
- Et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Aujourd'hui, il manque seulement un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il propose d'effectuer une recherche et de lister les associations, puis de faire un point sur ce sujet au prochain Conseil d'Administration.

Madame la Vice-présidente propose de passer au vote :

Pour	Contre	Abstention
16	00	00

5/ DEL.03.2025 – Délibération portant sur le nouveau règlement intérieur de la domiciliation :

Madame la Vice-présidente expose la mise à jour du règlement de la domiciliation.

Madame LALIC Tiffany explique les modifications apportées notamment, l'engagement du domicilié et du CCAS en ce qui concerne les obligations réciproques qui pèsent sur chacun.

Le fonctionnement de distribution du courrier, les modalités d'instruction et de réponses des demandes.

En annexe du règlement intérieur, un questionnaire d'entretien est mis en place pour faciliter le recueil d'informations et établir le plan d'aide des personnes domiciliées.

Madame la Vice-présidente propose de passer au vote :

Pour	Contre	Abstention
16	00	00

6/ Planification du calendrier des manifestations et activités de l'année 2025 :

Madame la Vice-présidente propose d'échanger sur les différentes manifestations de cette année.

- Semaine bleue : Madame la Vice-présidente propose une journée à la foire de Marseille (100 ans de la foire, et la journée de clôture avec Cœur du Var).
- Repas de Noël : le vendredi 12 décembre 2025 est retenu.
- Thé dansant : ouvert à tous sur réservation, possibilité de la salle du Vieux Moulin (100 personnes). Monsieur RABILLER Noël propose que le CCAS prenne en charge l'animation, et les associations prennent en charge le goûter. Un groupe de travail va se mettre en place prochainement avec un sondage pour organiser la date et les animations.
- Sortie 1^{er} semestre : Monsieur DUVEAU Francis propose le train des Cévennes. Un sondage est proposé ultérieurement pour fixer une date et les propositions de sorties.
- Projet intergénérationnel « conscrits », Madame SCOTTO Fabienne propose le vendredi 05 septembre 2025.
- Sortie 2^e semestre : Madame la Vice-présidente propose une sortie dans une foire, ou une sortie libre sans repas. Un sondage va être mis en place pour déterminer la date et les propositions de sorties.
- Loto du CCAS : le vendredi 7 novembre 2025 le soir – salle Berthoire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Vice-présidente, Adjointe aux affaires sociales lève la séance à 19h50.

Mme THIERRY Martine
Secrétaire de séance

M. BRUN Fernand,
Président du CCAS
Maire de PIGNANS

